



Compte rendu Conseil de quartier Rives de Floirac 11 janvier 2018

INTRODUCTION

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les enjeux historiques autour de la création de l'ARENA : depuis les années 80, il est déploré, dans l'agglomération bordelaise l'absence d'une salle digne d'accueillir des manifestations d'envergure métropolitaine, régionale ou nationale.

L'Arena ouvrant ses portes le 24 janvier, un dispositif de contrôle d'accès du quartier été imaginé par les élus et les services avec la volonté de préserver, au maximum, la quiétude des riverains et leur vie quotidienne.

Monsieur le Maire explique que l'équipe de Policiers Municipaux va passer, en raison de la mise en exploitation de l'Arena et avec l'aide la Métropole, de 4 à 12 agents. Ce personnel ne sera pas exclusivement dédié au fonctionnement des dispositifs autour de l'Arena. Il y participera de manière très forte mais sera aussi déployé sur la Ville, en dehors de ces temps spécifiques.

Parallèlement, des potelets anti-stationnement sont en cours d'implantation autour des places et espaces publics qu'il faut préserver du stationnement sauvage. Monsieur le Maire présente le dispositif d'accès réservé en rappelant qu'il pourra évoluer en fonction des remarques et des remontées des habitants.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF DE TRANQUILITE PUBLIQUE

[extrait des éléments de communication déjà diffusés par la Ville]

Rives de Floirac : préserver les accès et le stationnement résidentiel

LUNDI 8 JANVIER 2018

Avec l'ouverture prochaine de Bordeaux Métropole Arena, la ville de Floirac met en place un dispositif permettant de préserver l'accès et le stationnement résidentiel du quartier Rives de Floirac.

Afin de faciliter l'accès et le stationnement des résidents du quartier Rives de Floirac les soirs de grande affluence à Bordeaux Métropole Arena, la ville de Floirac met en place un système de vignette automobile autorisant l'accès et le stationnement uniquement aux riverains d'un périmètre défini.

Le quartier

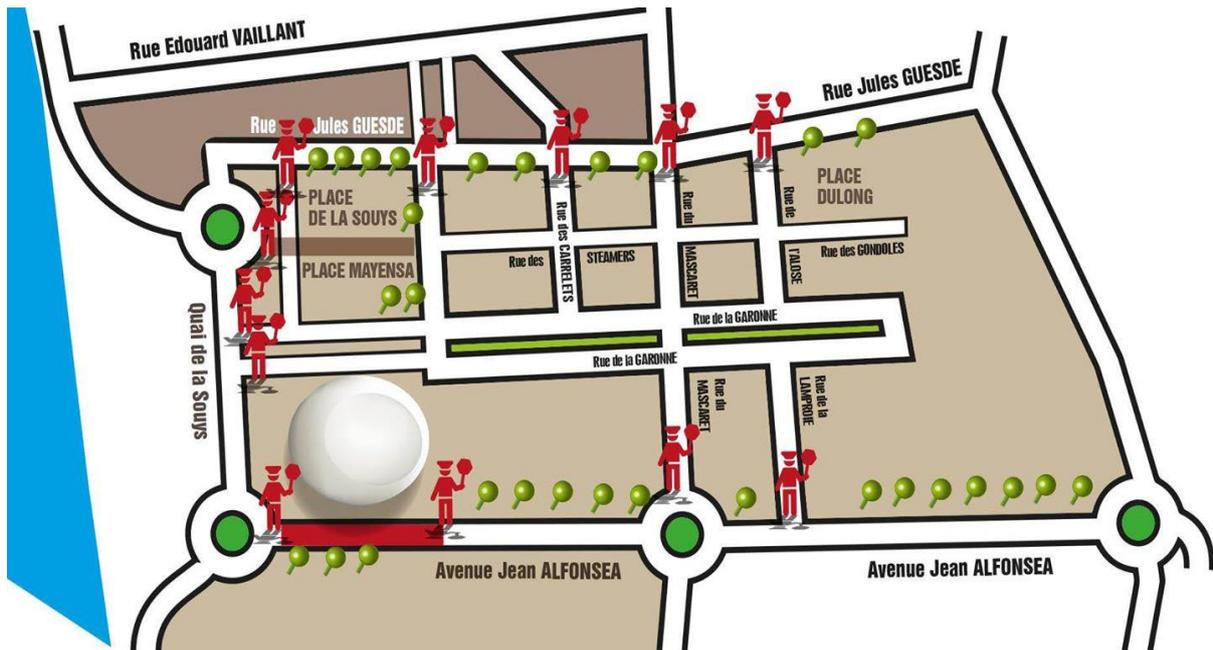
Un périmètre a été défini, il concerne tous les logements des voies suivantes : Rue de l'Alose, Rue de la Lamproie, Rue des Gondoles, Avenue de la Garonne, Rue du Mascaret, Rue des Carrelets, Rue des Pibales, Rue des Steamers, Rue de l'Estey, Places de la Souys, Mayensa et Dulong.

NB : Le dispositif s'étend également aux personnes fréquentant le quartier de façon régulière pour des raisons diverses telles que : les aides à domiciles devant se rendre



chez un bénéficiaire, les parents employeurs d'une assistante maternelle résidant dans le périmètre défini, les professionnels de santé devant se rendre au domicile d'un patient, etc. Pour ces cas particuliers, il sera demandé les pièces mentionnées ci-dessous ainsi que toute autre document justifiant la particularité de la demande (carte de professionnels de santé, contrat d'employeur de l'assistante maternelle, etc.).

Des points de contrôle avec accès filtrant seront mis en place aux intersections de ces rues avec l'avenue Jules Guesde d'une part et Jean Alfonsea d'autre part.



La mise en place de ces barrages filtrants sera décidée en fonction de l'affluence estimée les soirs de programmation et se fera 2 heures avant le début du spectacle. Le dispositif sera levé 30 minutes après le début de chaque spectacle.

Ces mesures seront amenées à évoluer pour répondre au mieux aux usages et préserver la tranquillité des riverains. La partie de l'avenue Jean Alfonsea située entre le quai de la Souys et la rue des Pibales sera pour sa part systématiquement réservée aux piétons.

Comment obtenir sa vignette résident ?

Vous êtes propriétaire, locataire ou professionnel exerçant dans le périmètre concerné ? A compter du vendredi 12 janvier 2018, venez récupérer votre vignette d'accès résident à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture.

De plus les samedis 13 et 20 janvier, des permanences seront organisées de 9h à 12h pour délivrer ces vignettes.

Il vous suffit de venir muni de :

- votre carte grise (attention : l'adresse de la carte grise de votre véhicule doit faire mention des rues citées dans le périmètre),

- un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- une pièce d'identité.

Jusqu'à deux vignettes maximum seront fournies par logement. Celle-ci devra être apposée sur le pare-brise de votre véhicule pour vous faciliter l'accès les soirs de barrages filtrants.

DEBAT

Monsieur Le Maire précise qu'une extension de ce dispositif jusqu'à la rue Edouard Vaillant a été demandée à la Préfecture et les services de Bordeaux Métropole. A ce jour, le projet d'extension du périmètre n'a pas été validé et nécessite des investigations plus poussées.

Questions des habitants et réponses :

-Comment faire lorsque les résidents dotés de la vignette souhaitent recevoir de la famille ou des amis ?

Il est préconisé de prendre ses dispositions pour que cela se fasse en marge des spectacles de jauge importante, entraînant la mise en place du dispositif. Pour rappel, ces spectacles représentent approximativement, pour le premier semestre 2018 une vingtaine de dates, pour une moyenne de 6 à 8 dates par mois.

-Comment se feront les accès des véhicules de l'entreprise RTE lors des astreintes ou lors d'interventions spécifiques ?

Tout véhicule estampillé RTE ou dont le conducteur en intervention peut justifier de l'appartenance à l'entreprise pourra accéder la zone. Il s'agit d'une condition obligatoire sur laquelle les équipes seront briefées.

-Quels sont les horaires d'ouverture et de fermeture des accès ?

Le dispositif est mis en place 2 heures avant le spectacle et levé 30 minutes après.

-Existe-t-il des dispositifs de transport en commun mis en place par la Métropole ?

Oui, 5 navettes spécifiques seront mises à disposition ainsi que 4 bus, au départ de Stalingrad et de la Porte de Bourgogne, en plus des 4 lignes de bus habituelles. La ligne 45 a été définitivement prolongée jusqu'à Auchan Bouliac.

-Est-ce que des navettes au départ de Dravemont sont prévues pour les habitants de ce quartier ou pour les personnes venant de l'Entre-deux-Mers ?

A ce jour, cela n'est pas le cas.

-La résidence Gaston Cabannes devait être fermée ? Est-ce toujours à l'ordre du jour ?

Il s'agit d'un projet du bailleur Aquitanis qui devrait se mettre en place. La Ville a écrit au bailleur pour le sensibiliser sur cette démarche.

-La rue Lerein pourrait être envahie par des stationnements sauvages. Quelle réponse pourra être apportée à cette problématique ?

Outre la demande de l'extension du périmètre évoquée, ci-dessus, un système de fourrière sera mis en place les soirs de spectacle : l'ensemble de l'effectif des policiers municipaux ainsi que deux camions de fourrières interviendront en temps réel.

Pour fluidifier les trajets et permettre des évacuations rapides de véhicules, ces véhicules de fourrière disposeront d'une dérogation permettant d'emprunter le pont de pierre. La Police Municipale travaillant en étroite collaboration avec la Police Nationale, il suffira aux riverains importunés et dont les accès au domicile seraient obstrués de composer le 17 pour être mis en relation directe avec la Police Municipale.

-Le parking d'Auchan pourrait-il être utilisé ?

Non. Aucun partenariat n'est établi et le parking du centre commercial sera clos dès la fermeture du magasin.

-Des stationnements supplémentaires sont prévus Rue Emile Combes ?

Il s'agit d'une gestion indépendante de l'ouverture de l'Arena : des stationnements visibles vont être créés, afin de ralentir la circulation dans cette rue, comme demandé.

-Comment le bruit et les nuisances sonores seront gérés (acoustique de la salle de spectacle et coups de klaxons) ?

L'acoustique de la salle a été testée et ne dépasse pas les normes en vigueur. Par ailleurs, des tests ont été effectués au mois de décembre et n'ont entraîné aucune remarque et aucun ressenti de la part des riverains.

Concernant les coups de klaxons, il faudra compter sur le civisme de chacun et rappeler qu'il est interdit de klaxonner en agglomération.

-Comment sera gérée la problématique des poubelles et de la propreté du quartier avec l'affluence de population ?

En plus des dispositifs habituels de collecte des déchets, les équipes municipales interviendront. Les riverains pourront sortir leurs poubelles de manière inchangée.

-Beaucoup de choses sont entendues au sujet de la voie Eymet. Qu'en est-il réellement ?

La voie Eymet disposera, comme voté en conseil métropolitain, à échéance de 7 à 8 ans d'une voie de TCSP (transport en commun en site propre). D'ici là, cette voie sera une voie verte (passage réservé aux véhicules doux et piétons). D'autre part, des études sont en cours sur ce secteur au sujet de la ligne à haute tension, comme tout autre réseau ou contraintes techniques inhérentes à toute réalisation de projet.

-Est-ce que la noue et la voie le long de la Garonne seront sécurisées ?

Oui par un système de potelets anti-stationnement. Ces potelets seront en bois.

-Serait-il possible de mettre en place un atelier de réflexion visant à remettre en question la mise en place d'un TCSP avenue de la Garonne ?

Monsieur le Maire ne souhaite pas prendre la responsabilité d'une mise en question d'un dispositif prévu depuis plusieurs années et fruit de multiples études et réflexions préalables qui déjà à l'époque, relevaient incontestablement d'une logique d'intérêt général dépassant les limites de Floirac, et à la fois profitable à tous ses habitants. Les riverains sont libres de mener les démarches qu'ils souhaitent, mais cet atelier ne se tiendra pas sous l'égide de la Mairie.

-Les îlots A et B vont-ils rester verts ?

Non, il est prévu la construction d'un hôtel, de logements et de bâtiments à vocation économique

- Il est suggéré d'aménager une belle voirie pour l'accueil des nouvelles résidences**
- L'aboutissement de la demande d'extension du dispositif jusqu'à la rue Vaillant serait positif.**
- Il serait intéressant de créer des réflexions et des groupes de travail lors des conseils de quartiers.**

Sur ce dernier point, Monsieur le Maire précise que justement, ces groupes de réflexions sont inhérents à l'existence même des conseils de quartier. Lors d'une prochaine rencontre, il sera, en effet, proposé aux habitants de mener une réflexion sur ce qu'ils souhaitent voir se mettre en place dans leurs conseils de quartier

En ce sens, Monsieur le Maire annonce que les deux autres sujets soumis à l'ordre du jour (bilan des démarches participatives 2017 et élaboration d'une charte des conseils de quartier) seront abordés lors d'un prochain conseil de quartier, dans environ trois semaines (date à programmer)

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des participants pour leur présence et pour l'esprit constructif dont ils ont fait preuve. La séance est levée à 20h15.